

Compte rendu de la séance du 25 juin 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 13

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre d'absents : 6

Date de la Convocation : 18/06/2021

Date d'affichage : 02/07/2021

L'an deux mille vingt et un, le 25 juin à 20 Heures 00,
le **Conseil Municipal** de la Commune de **BERZÉ-LA-VILLE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire Monsieur Eric FAURE.

Étaient présents : Mesdames JAUNARD Florence, MORLAT Blandine et SALL Sophie. Messieurs BOUGET François, CHANUT Christophe, GALLAND Gilles, JACQUET Orian et JUVANON Christophe.

Étaient Absents Excusés : DITLECADET Catherine a donné pouvoir à JAUNARD Florence ; MAUGUIN Paul-Antoine a donné pouvoir à MORLAT Blandine ; GUILLEMAUD Jordan a donné pouvoir à JUVANON Christophe ; BURTIN Thomas a donné pouvoir à GALLAND Gilles ; LAPALUS-LECOFFRE Christine a donné pouvoir à HERNANDEZ Sandrine ; HERNANDEZ Sandrine (absence excusée de dernière minute).

1) Election d'un(e) secrétaire de séance

JACQUET Orian est nommé secrétaire de séance.

2) Approbation du dernier compte-rendu de conseil municipal

Le Conseil Municipal approuve avec 11 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 18 mai 2021.

3) Délibération n°22 : MBA - Adoption du rapport sur les montants des attributions de compensation 2021 relatives à la compétence Petite Enfance

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son articles L.5216-5,

Vu l'article L. 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu les statuts de MBA, et notamment sa compétence supplémentaire « Action sociale d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération n°2018-155 du Conseil Communautaire en date du 13 décembre 2018, modifiée, portant définition de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°2017-183 du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017 portant adoption du rapport de la CLECT Petite enfance,

Vu le rapport 2 de la CLECT réunie le 13 septembre 2017, relatif aux compétences transférées de la petite enfance au 1^{er} septembre 2017,

Vu la délibération n°2021-102 du Conseil Communautaire du 8 avril 2021 relative au montant des attributions de compensation 2021 relatives à la compétence Petite Enfance adoptée à la majorité des deux tiers telle que notifiée par MBA,

Considérant qu'il revient à la commune de délibérer sur le montant des attributions de compensation résultant du mode de calcul dérogatoire déterminé en 2017,

Le rapporteur entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'approuver le montant des attributions de compensation pour 2021 de la compétence petite enfance à partir de l'évaluation et de la répartition dite « dérogatoire » votée en 2017, soit pour la commune la somme de 1 915,52 €.

- précise que la délibération sera notifiée à MBA.

4) Délibération n°23 : GRDF - RODP PROVISOIRE

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un décret du 25 mars 2015.

M. le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2015-334 du 25 Mars 2015 qui parachève le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public. Il propose au Conseil :

- de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0,35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.
- que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1 et de l'évolution de l'indice d'ingénierie mentionné à l'article R2333-117 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ADOPTE les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

5) Délibération n°24 : Bibliothèque municipale - désherbage des livres

Monsieur le Maire propose de définir une politique de régulation des collections de la Bibliothèque municipale et d'en définir ainsi qu'il suit les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la Bibliothèque municipale :

- mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) ou contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés et remplacés pour cette raison seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler ;
- nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (petites bibliothèques, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) ou, à défaut détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler ;
- formalités administratives : dans tous les cas, l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, cet état pouvant se présenter soit sous forme d'un paquet de fiches, soit sous forme d'une liste ;

Monsieur le Maire propose de charger Madame BONNIEL Florie, bénévole de la Bibliothèque municipale, de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et de signer les procès-verbaux d'élimination.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité adopte les propositions qui lui sont faites concernant le désherbage de livres et accepte de nommer Mme BONNIEL Florie, bénévole de la Bibliothèque municipale pour se charger des formalités administratives.

6) Informations diverses

Défense-incendie (DECI) : le rapport d'entretien des bouches et poteaux d'incendie (PI) réalisé par SUEZ avec le contrôle des débits et pressions a été présenté lors du précédent conseil municipal. Lors de la réunion avec le SDIS, SUEZ et le Syndicat des Eaux de la petite Grosne (SIE) plusieurs points ont été abordés : le réservoir du hameau du Perret n'alimente que le Perret ; 2 poteaux incendie situés aux hameaux des Chardignys et du Vernay ont un faible débit, SUEZ s'est engagé à effectuer les réglages des réducteurs de pression ; l'arrêté du maire datant de 2019 ainsi que le tableau des poteaux incendie sont à mettre à jour.

Le SIE a transmis un courrier concernant le dimensionnement du réservoir du Perret, le maire en fait lecture à l'assemblée. Il informe les membres qu'il a répondu en indiquant que l'ajout d'un réservoir supplémentaire de 45 m³ portant la capacité totale au Perret à 92 m³ (47 + 45) paraît être la meilleure solution pour l'instant, en veillant au réglage du marnage de ces deux réservoirs afin d'avoir un volume disponible maximum à tout instant.

Rentrée scolaire : l'effectif s'élève à 70 élèves. Les CE2 seront divisés en 2 groupes, l'un avec Myriam CP = 10 ; CE1 = 6 ; CE2 = 8 soit 24 élèves et l'autre avec Marlène CE2 = 7 ; CM1 = 7 ; CM2 = 11 soit 25 élèves. En maternelle : PS = 6 ; MS = 8 ; GS = 7 soit 21 élèves. Du mobilier scolaire sera à acheter pour les classes de primaire.

Une réunion a eu lieu avec le personnel communal en charge des enfants afin de faire le point sur la rentrée scolaire de septembre. Il faudra voir si le protocole sanitaire est toujours en vigueur en septembre et selon le cas revoir le temps de ménage, de désinfection. Pour la cantine, les CP pourraient manger au 1^{er} service avec les maternels afin d'avoir moins d'enfants au 2^{ème} service.

Projet d'amélioration du confort d'été de l'école : une réunion s'est tenue le 16 juin dernier avec l'ATD et les sociétés JOC INGENIERIE et ADCI (Assistance en dessin). Une nouvelle proposition de marché a été faite en enlevant le lot ventilation. Le marché de maîtrise d'œuvre s'élève à 12 620 € HT. Il comprend le changement des 2 baies vitrées de la salle de motricité, la pose de BSO sur les façades Est et Ouest et l'isolation du grenier. En juillet il est prévu d'accéder au grenier afin d'en faire une inspection avec la société JOC et que ADCI fasse le relevé tridimensionnel des 3 façades Est, Sud et Nord. L'avant-projet détaillé est prévu pour début septembre.

Deux arbres seront plantés dans la cour d'école à l'automne et les trous seront faits durant l'été.

Conseil d'école du 15/06/21 : les maîtresses ont présenté les projets pour le 3^{ème} trimestre. Myriam CAMPANT a donné des explications sur la répartition des deux groupes pour les élèves de CE2.

Conventions avec la commune de Berzé-le-Châtel :

- Convention fauchage : les agents communaux (Alexandre et Romain) sont allés repérer les endroits à faucher avec le maire Christophe GUITTAT. La convention sera à mettre à jour (noms des agents techniques à indiquer, modification du tarif horaire qui passe de 25 € à 45 €).
- Convention déneigement : celle-ci sera à modifier avec M. CLEMENT-ROBIN Emmanuel, il n'interviendra qu'en cas de fortes chutes de neige.

Convention avec l'association AVB : les conventions concernant l'Eglise et les Fours à Gypse nécessitent quelques petites modifications.

Jardin partagé : L'association L'Echo Loc' a déposé deux dossiers de subvention auprès de la Préfecture, pour lesquelles le maire a rédigé des lettres de soutien.

Le premier concernait l'alimentation solidaire et le second les jardins partagés. Pour ce dernier, le maire a été sollicité par la DDT pour compléter le dossier de l'association en apportant des précisions sur la localisation du projet en relation avec le rapport d'expertise de février 2015 du bureau de recherche géologiques et minières (BRGM) sur les terrains concernés par l'ancienne carrière de gypse de Berzé-La-Ville.

Sa réponse a été qu'avant de mettre à disposition de l'Association L'Echo Loc une partie d'une parcelle de terrain appartenant à la commune, il avait consulté le rapport d'expertise et s'était assuré que ce terrain était en dehors de l'emprise des carrières. Dans sa réponse il avait joint un montage sur PowerPoint où l'on pouvait vérifier cela.

Dans un second temps un courrier d'un autre service de la Préfecture a été reçu en mairie. Il faisait suite à un courrier d'alerte d'un conseiller municipal.

Le maire s'est entretenu avec le chef de l'unité prévention des risques, rédacteur de la lettre, et lui a donné les mêmes explications qu'à la DDT. Il a confirmé par un mail reprenant tous les échanges avec l'interlocuteur de la DDT et en joignant le montage PowerPoint où l'on peut constater que le terrain mis à disposition de l'association n'est pas sur l'emprise des galeries.

Le maire informe qu'un habitant de La Croix Blanche a transmis un courriel au sujet des eaux de pluie qui rentre dans sa cour quand il pleut.

La boîte aux lettres de la Poste située sur la façade de la propriété de Mme GENEVEE dans le Bourg sera déplacée à la salle Simonet la semaine prochaine.

10) Tour de table

- Orian JACQUET : l'association L'Echo Loc' a organisé une porte ouverte sur le terrain du jardin partagé le dimanche 13 juin, de nombreuses personnes étaient présentes à cette manifestation. Journées de la biodiversité : 11 et 12 septembre 2021.
- Sophie SALL : elle demande où en est la numérotation des maisons au hameau du Vernay. Elle signale que la signalisation des places de stationnement est à refaire ; les lavoirs communaux seraient à nettoyer ; le stationnement de certains véhicules sur le parking du restaurant l'Héritage gêne le bus scolaire.

La commission Communication - Tourisme - Bulletin municipal s'est réunie le 22 juin, une visite du village est prévue en juillet et une lettre d'informations sera publiée prochainement. Les groupements de hameaux ont été défini pour organiser les réunions de quartier : Le Perret-Terres de Vérize / La Croix Blanche-Les Furtins / Château Chardon-L'Echalier / Le Bourg / Le Vernay-Les Chardignys-Les Guénardes-Les Sauzets / La Belouse-Hameau de Marie.

- Gilles GALLAND : un habitant se plaint de son accès sur la route départementale du fait de la bordure du trottoir qui serait trop haute.
- Christophe JUVANON : les toilettes publiques du parking de l'entrée du bourg mériteraient une remise en état. Il y a eu des voitures le week-end sur le terrain de sport. La remise en place de la barrière à l'entrée est à prévoir.
- Le maire : après avoir évoqué les différentes manifestations à venir et après consultation, un pique-nique communal est planifié le dimanche 29 août à midi sous la couverture des Fours à Gypse.

La séance est levée à 22h10.